

1.

Débitrice: **Travine Sàrl**, Roséaz 6, 1030 **Bussigny**
2.

Déclaration de faillite: 09.04.2002
3.

Ecbéance selon art. 230 al. 2 LP: 27.05.2002
4.

Avance de frais: CHF 4'000

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.
5.

Remarques: But: L'exploitation d'une entreprise de plâtrerie, peinture, carrelage et tapisserie.

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey